

Réunion du conseil municipal du 28 septembre 2009

COMPTE RENDU

Présents : BABA Mariline, BALDY Claude, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, MOURGUES Jean-Michel, RATIE Michel, SABATIE Jean-Claude, SAUVAGNAC Pierrette.

Absents / Excusés : ANDURAND Fabienne, ANGE Thierry, ISSOLAN Dominique

Procurations : Mme ANDURAND a donné procuration à Mme DELAGNES

Secrétaire de séance : Claudine DELAGNES

La séance débute à 20 h 45.

1° - Conseil municipal du 17 août 2009 : Le compte-rendu de la réunion du 17 août 2009 est validé

2° - Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis 2004 dans une réflexion coordonnée à l'échelle du Pays pour accompagner les pratiques énergétiques des communes et communautés de communes du Pays Midi-Quercy.

Un plan énergie du territoire a été validé en 2006, permettant de contractualiser avec l'ADEME un contrat ATENEE (2006-2009). Ce contrat a permis, depuis 2006, d'installer une mission "Energies" au sein du Syndicat Mixte pour accompagner la mise en œuvre du plan énergie du Pays Midi-Quercy.

Dans la perspective d'une continuité du contrat ATENEE à travers un plan Climat Energie et Territoire (PCET) qui devrait être engagé début 2010, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a délibéré favorablement le 29 juin 2009 pour élargir la mission Energie actuelle du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Pour cela, il sera procédé au recrutement de chargés d'études (conseillers en énergies partagés) au prorata du nombre de communes adhérentes, qui démultiplieront les actions de conseils en énergie partagés auprès des communes adhérentes à ce nouveau service mutualisé.

Il sera ainsi demandé aux communes adhérentes à ce nouveau service directement une quote-part financière au prorata de leur population, qui sera formalisée dans le cadre d'une convention d'engagement bipartite entre la commune et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Après l'exposé, il est décidé que cette proposition n'intéresse pas la commune, vu le nombre d'habitants et le coût financier de cette adhésion.

3° - Projet d'équipements publics : installation photovoltaïque

L'installation d'une toiture photovoltaïque sur la nouvelle salle des fêtes doit permettre à la commune de produire de l'électricité à revendre à EDF dans le cadre d'un contrat garantissant un prix de rachat pendant vingt ans.

Ce projet, d'un coût prévisionnel de 217.042 € HT, peut être financé à hauteur de 71.200 € HT par le FEDER dans le cadre d'un appel à projet lancé par la préfecture de région Midi-Pyrénées. Le solde sera pris en charge par un emprunt d'un montant prévisionnel de 145.842 € HT. Le produit prévisionnel de la vente d'électricité 21.360 € couvrant largement les dépenses engagées. Remboursement d'emprunt et frais de fonctionnement estimés à 11.854 € par an pendant 20 ans.

Le maire est autorisé à déposer le dossier d'appel à projet auprès du FEDER.

4° - Questions diverses

4 – 1 / Travaux du cimetière : le dossier déposé auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention a reçu une réponse favorable et l'aide apportée par le Département s'élève à 5 794 €, soit une prise en charge de 54 % du montant HT des travaux.

4 – 2 / Photocopieur de la mairie : suite au renouvellement du photocopieur de la mairie, il est décidé de conserver la gratuité des photocopies pour les administrés de la commune.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 heures.